



PLUS DE 40 ANS D'EXCELLENCE |
Les Centres d'emploi agricole (CEA) : la
référence des entreprises et des
travailleurs agricoles

SAVIEZ-VOUS QUE

Nous offrons un accompagnement en SST

Le régime intérimaire-Loi 59, le quoi ?

La CNESST a récemment modernisé son Régime en matière de Santé et sécurité. Cette modernisation consiste notamment à la prise en charge de la Santé et sécurité par les employeurs ayant, selon le nombre d'employés, des exigences à rencontrer.

Des mécanismes de prévention et de participation qui devront être implantés obligatoirement dans les entreprises. Tous les établissements agricoles enregistrés à la CNESST qui n'ont pas déjà des mécanismes de prévention et de participation dans leur milieu de travail devront rencontrer les obligations découlant du Régime intérimaire selon leur nombre de travailleurs (incluant les saisonniers et les TET).

- les entreprises employant **20 travailleurs ou plus**
 - Programme de prévention
 - Identification et l'analyse des risques
 - Comité SST
 - Représentant SST
- les entreprises employant **19 travailleurs ou moins**
 - Identification et l'analyse des risques
 - Plan d'action
 - Agent de liaison SST



MODERNISATION
SST

L'UPA PEUT VOUS ACCOMPAGNER



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

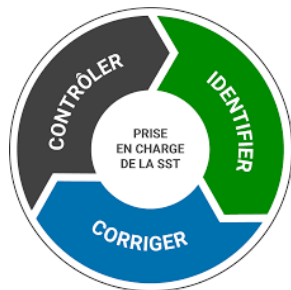
Centre d'emploi agricole
Outaouais-Laurentides

Notre préventionniste est là pour vous!

France Pelletier | fpelletier@upa.qc.ca | 514-556-0411

outaouais-laurentides.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre

Suivez-nous sur Facebook : Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides



DIFFÉRENTS MOYENS S'OFFRENT À VOUS

www.santeseurite.upa.qc.ca/sante-et-securite/regime-interimaire-sst/

Toutes les entreprises inscrites à la CNESST et à l'UPA qui ne font actuellement pas partie de la Mutuelle de prévention de l'UPA ni avoir déjà signé pour y adhérer et qui ne sont pas desservie par une autre mutuelle de prévention, peuvent bénéficier du programme Prévention Agricole +, et ce, sans frais.

Prévention Agricole +

- Améliorer la connaissance des obligations légales et réglementaires en SST.
- Faire connaître les principales sources de danger en agriculture et dans le secteur d'activités de la ferme visitée en particulier.
- Aider à l'identification des dangers et des risques présents avec une tournée des lieux.

Parce que sensibiliser votre personnel, c'est gagnant

Ateliers de prévention sous différentes thématiques

Les troubles musculosquelettiques (TMS), les quoi?

Les TMS occasionnent des douleurs surtout aux articulations, aux muscles et aux tendons. Les lésions en « ites » et les affections vertébrales (maux de dos) comptaient pour environ 40 % des lésions indemnisées par la CSST en 2005.

Santé Canada déclare que les affections musculosquelettiques entraînent les coûts les plus importants après les maladies cardiovasculaires.

La grande majorité de ces coûts sont indirects et reliés à la perte de productivité et à l'incapacité associée à ces lésions.

La durée moyenne de ces lésions est plus élevée que celle des autres lésions professionnelles.

Les TMS sont des inflammations qui touchent les articulations du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains et des genoux.

Plusieurs signes peuvent annoncer l'existence d'un TMS



On distingue trois stades de développement des TMS

Stade 1	Stade 2	Stade 3
• Douleurs et fatigue ressenties durant les heures de travail ; • Absence de symptômes le soir et après le travail. Cet état peut durer pendant des semaines. Il s'agit d'un état réversible, c'est-à-dire que l'inflammation peut guérir complètement.	• Symptômes se manifestant durant les heures de travail ; • Symptômes persistant après les heures de travail. La douleur peut réveiller le travailleur la nuit. Cet état peut durer des mois. Il est préférable de consulter un professionnel de la santé avant d'atteindre le stade 3.	• Symptômes persistant même au repos ; • Douleurs ressenties même sans faire de mouvements répétitifs ; • Douleurs perturbant le sommeil. À ce stade, les TMS peuvent être irréversibles et il n'y a pas de traitement infaillible. Il existe un risque que la douleur devienne chronique, c'est pourquoi il est important de consulter un professionnel de la santé dès que les symptômes se confirment, c'est-à-dire au stade 2.



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Centre d'emploi agricole
Outaouais-Laurentides

Notre préventionniste est là pour vous!
France Pelletier | fpelletier@upa.qc.ca | 514-556-0411
outaouais-laurentides.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre
Suivez-nous sur Facebook : Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides

Prévention des coups de chaleur

Dans certains secteurs, comme l'agriculture et l'horticulture le travail à l'extérieur est très fréquent. Par temps très chaud, il est important de se protéger du soleil et de la chaleur.

Le travail en plein soleil, le port de vêtements sombres et inadéquats, des tâches exigeantes faites sans périodes de repos, un manque d'hydratation adéquat et un manque d'acclimatation à la chaleur sont tous des facteurs de risque de coup de chaleur. Il est donc important d'évaluer le niveau de risque par temps chaud.

Dans ces conditions, l'employeur doit mettre en place des mesures préventives pour fournir à son équipe de travail des conditions sécuritaires, surtout lors de vagues de chaleur. Les travailleurs doivent appliquer ces mesures et porter une attention particulière à leur état général et à celui de leurs collègues.

QUELS SONT LES SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'UN COUP DE CHALEUR?

PREMIER NIVEAU

- Étourdissements
- Vertige
- Fatigue inhabituelle

DEUXIÈME NIVEAU

- Propos incohérents ou confusion
- Perte d'équilibre
- Perte de conscience

QUELQUES SUGGESTIONS DE MESURES DE PRÉVENTION

- Boire au minimum un verre d'eau toutes les **20 minutes**;



- Porter des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton, pour favoriser l'évaporation de la sueur;



- Se couvrir la tête pour travailler à l'extérieur;



- Rapporter au secouriste et à votre superviseur tout comportement anormal d'un collègue.



- Redoubler de prudence si vous prenez des médicaments, si vous avez des problèmes de santé ou si vous avez été malade récemment (diarrhée, fièvre, vomissements).



Plusieurs autres thématiques sont disponibles, informez-vous

Protection contre les chutes

Ma santé mentale, j'y tiens

Saison de la grippe

Conduite de tracteur

Maladie de Lyme

Manipulation des animaux

Informez-vous après de votre préventionniste



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Outaouais-Laurentides
L'Union des producteurs agricoles

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Centre d'emploi agricole
Outaouais-Laurentides

Notre préventionniste est là pour vous!
France Pelletier | fpelletier@upa.qc.ca | 514-556-0411
outaouais-laurentides.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre
Suivez-nous sur Facebook : Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides

La mutuelle de prévention

Gérer la santé et la sécurité sur la ferme, c'est payant!

Basé sur le principe du regroupement, les entreprises font de la prévention et réduisent leurs cotisations à la CNESST. Avec un environnement et des pratiques de travail sécuritaires, vous vous évitez bien des problèmes pour vos employés, votre famille et vous!

Parrainée par l'UPA, la Mutuelle de prévention travaille sur deux axes :

- La prévention
 - Les services d'un conseiller en prévention : Chaque membre de la Mutuelle bénéficie annuellement de la visite d'un conseiller en prévention identifiant les risques sur la ferme et aidant à mettre en place un programme de prévention réaliste et adapté.
- Le suivi des réclamations par une équipe d'expert afin de minimiser les coûts imputés relatif à un accident.

Faire partie de la Mutuelle, beaucoup d'avantages

- Économie sur les cotisations à la CNESST
- Accès à une aide sur mesure pour améliorer la santé et la sécurité au travail
- Diminution des risques d'accident et le stress de vos employés
- Augmentation de la motivation de la main d'oeuvre



ANNÉE DE PARTICIPATION	1	2	3	4	5	6
Cotisation CNESST/an (hors mutuelle)	5 138 \$	5 138 \$	5 138 \$	5 138 \$	5 138 \$	5 138 \$
Cotisation en Mutuelle (incluant les frais)	5 622 \$	5 622 \$	5 519 \$	3 763 \$	3 761 \$	3 760 \$
ÉCONOMIES PRÉVUES				1 375 \$ -26,76 %	1 377 \$ -26,80 %	1 378 \$ -26,82 %

Ces prévisions sont à titre d'exemple et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie quant à une performance donnée. Sujet à changements sans préavis.

NOUS NOUS ADAPTONS À VOS BESOINS, À VOTRE RÉALITÉ!



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Outaouais-Laurentides

L'Union des producteurs agricoles

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS